



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 16 DECEMBRE 2021

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FETES à 17 H 00

Convoqué le : 10/12/2021

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN,
Dorothee BÖLLING, Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO,
Michèle BONIN, Emile MALLET

Excusés : Gérard NELH, Adrien DONZET et Sylvie BAJOLET

Procurations :

Gérard NELH a donné pouvoir à Marie BODY et Adrien DONZET à Dorothee BÖLLING.

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19/11/2021 :

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion du 19/11/2021 est adopté à l'unanimité.

1– REMPLACEMENT DE NOTRE SECRETAIRE DE MAIRIE:

Suite aux informations qui avaient été données lors du Conseil du 22 octobre dernier, le Maire indique qu'il a rencontré une nouvelle fois Mme Monnier en présence des adjoints. Ensuite, après consultation du service RH de la CcBDP puis de Marc Bompard, Maire de Sahune, il lui a fait une proposition de salaire sur la base de 8 heures hebdomadaires en lui rappelant qu'elle serait employée par la Communauté de Communes et mise à disposition de la Commune dans le cadre d'une convention signée entre les deux structures. Mme Monnier a accepté cette proposition. Elle commencera en février à mi-temps (4 heures par semaine) puis à temps complet (8 heures par semaine) dès le départ de Cécile. En rappelant aux Conseillers que ces dernières précisions leur avaient été transmises par mail, le Maire demande s'il y a des questions complémentaires. Après quelques éclaircissements, le Conseil approuve à l'unanimité l'emploi de Mme Monnier en remplacement de Cécile Gauthier.



2 – DELIBERATION POUR ADHERER AU SERVICE COMMUN DE MUTUALISATION

« SECRETARIAT – COMPTABILITE pour des missions permanentes »

En lien avec la décision précédente, le Maire lit le texte de la délibération qui est nécessaire pour adhérer au service commun de mutualisation de la CcBDP sur le volet « Secrétariat – Comptabilité pour des missions permanentes ». Lecture faite, le Conseil donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

3 – DELIBERATION POUR SIGNER LA CONVENTION ANNEXEE A L'ADHESION AU SERVICE

« SECRETARIAT – COMPTABILITE pour des missions permanentes

Toujours en lien avec l'embauche de Mme Monnier, le Maire donne lecture de la convention annexée à la précédente délibération qui définit avec précision l'accord entre l'EPCI et la Commune. Le Maire rappelle un des points important de cette convention : le cout salarial de la personne embauchée est facturé à la Commune sans frais de gestion. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

4 – MISE EN PLACE DU DROIT DE PREEMPTION DANS LE PERIMETRE DE L'ENS

Le Maire indique que les services départementaux nous ont, une nouvelle fois, relancé pour mettre en place un droit de préemption sur les parcelles non cultivables situées à l'intérieur du périmètre de l'ENS. Une partie des Conseillers est toujours réservée quant à cette mise en place. Aussi, le Maire propose de revoir la question en détail avec Vincent Raymond du CENRA afin de, peut-être, organiser une réunion spécifique avec la Conseil Municipal.

La séance est levée à 18 heures

Le Maire remet ensuite un petit cadeau de fin d'année aux employés qui travaillent pour la Commune: Cécile secrétaire, Pascal agent technique et Éric qui ramasse les ordures ménagères.

Mme Monnier, appelée à remplacer Cécile, est également présente afin de faire connaissance avec les élus et les autres membres du personnel.

Cette brève cérémonie n'est, hélas, pas suivie du verre de l'amitié.